

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, LEGUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, LERAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

**Absent et représenté :** FALIGOT Jean-François pouvoir à HONORÉ Laurent

**Secrétaire de séance :** LEBRUN Kévin

**Secrétaires auxiliaires :** NEZET Michel DGS et JAOUEN Emmanuelle DGSA, LE BEZVOET Lionel services.

### **Nouvelle mandature 2020-2026 Binic-Etables/Mer**

---

Ordre du jour du conseil municipal du 4 juillet 2020, à 10 heures :

1. Installation du conseil municipal.
2. Élection du maire.
3. Élection des maires délégués
4. Fixation du nombre d'adjoints.
5. Élection des adjoints.
6. Élection de conseillers municipaux délégués.
7. Charte de l' élu (e) local (e)
8. Fixation du nombre d'administrateurs au CCAS
9. Information du maire et calendrier

### **1-Installation du conseil municipal suite aux élections des 15 mars et 28 juin 2020**

---

La séance est ouverte par Monsieur URVOY, maire sortant qui procède à l'installation des conseillers municipaux dans leurs fonctions.

Intervention de Christian Urvoy :

« Je souhaite la bienvenue aux élus, aux électeurs trop peu nombreux à s'être déplacés pour ce scrutin municipal et citoyens présents dans cette salle.

Vous êtes ici chez vous et si j'ai tenu à être présent à cette installation du conseil c'est pour pouvoir aussi rappeler que les équipements publics sont aussi notre patrimoine à tous et nous y sommes tous chez nous.

C'est quelque peu symbolique de tenir ici cette installation car en son temps la création de cette salle fit aussi couler beaucoup d'encre et permit quelques chahuts contre nos élus de l'époque.

Ce scrutin municipal s'est déroulé dans un contexte et sous une forme que nous n'avions encore jamais connue. J'en profite pour remercier toutes celles et tous ceux, élus je pense à notre cellule de crise, mais aussi administratifs et techniciens, vous tous qui avez fait en sorte de contribuer à mettre ce territoire et ses résidents les plus fragiles en sécurité.

Merci à toute l'équipe que j'ai eu le plaisir d'animer avec Gérard Losq et Laurent Honoré et ma première adjointe Isabelle Naour, d'avoir contribué à faire de notre commune une commune qui s'est développée et a pu jouer tout le rôle qui se doit d'être le sien sur ce territoire et au sein de l'agglomération briochine.

Je ne doute pas que vous aurez mesdames et messieurs les élus et dans quelques minutes mesdames et messieurs les maires et maires adjoints le souhait de poursuivre le développement de la commune au service de nos concitoyens et de son territoire local, briochin, costarmoricain voire breton ».

Monsieur Urvoy procède à l'appel et l'installation des conseillers.

« N'étant plus élu donc membre de cette prestigieuse assemblée je ne vais pas siéger au-delà de l'installation du conseil.

Je vais confier au doyen de cette assemblée Michel Léger le soin de procéder aux opérations de désignation de son exécutif et donc de vous élire monsieur Chauvin, dans quelques minutes monsieur le maire

Encore merci à ceux qui m'ont accompagné dans l'exercice de cette charge.

Bon courage à vous mesdames et messieurs dans l'exercice d'un mandat ou nos concitoyens attendront toujours beaucoup. Vous pourrez dans cette tâche vous appuyer sur des équipes de salariés compétents disponibles.

Le conseil municipal désigne le secrétaire : Monsieur Kévin Lebrun

## **2- Élection du maire**

---

Monsieur Michel Léger prend la présidence de l'assemblée.

Il formule le vœu que les 6 ans à venir se déroulent dans le calme et dans une ambiance plus agréable.

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

### Constitution du bureau :

Monsieur Kévin Lebrun, Madame Elizabeth Werner, Madame Bernadette Machet,

Monsieur Paul Chauvin est candidat à la fonction de maire.

Par 25 votes pour et 8 bulletins blancs, Monsieur Paul Chauvin est élu maire de Binic-Etables-Sur-Mer.

Intervention de Paul Chauvin :

« Mesdames et Messieurs, élus et chers collègues, je vous remercie de la confiance et de l'honneur que vous m'accordez en me désignant Maire de la commune de Binic – Etables-sur-Mer. J'assumerai cette fonction

avec toute la sincérité de mon engagement au service de la population et de l'intérêt général et je serai le garant de la mise en œuvre collective de notre programme et des trois piliers qui le caractérisent :

- La transparence
- La collégialité
- La participation des habitants

Nous partagerons l'information municipale avec tous les élus et les habitants via différents supports : dossiers papier ou numériques, affichage, site internet, publications municipales.

Nous nous sommes organisés en binômes ou trinômes de manière à ce qu'à tous les niveaux nous ayons la possibilité de partager la réflexion et les prises de décision, mais aussi pour assurer une continuité dans la prise en charge des dossiers. Les commissions municipales seront installées au prochain conseil qui aura lieu le vendredi 10 juillet, afin de respecter les droits des minorités, des places leur seront proposées dans chaque commission. Dans le respect des règles garantissant à tous des prises de parole équilibrées et centrées sur le sujet, la contribution de tous les élus permettra de nourrir la réflexion et d'enrichir les propositions.

Nous serons présents au quotidien et disponibles pour recevoir les habitants en mairie sur rendez-vous. Nous ferons en sorte qu'avec le redéploiement des services dans de nouveaux locaux notre maison commune soit plus accessible et fonctionnelle pour tous. Nous donnerons la parole au public après chaque conseil municipal pour un temps de 30 minutes que nous adapterons aux besoins, et ce dès le prochain conseil. Ce matin après ce conseil d'installation, les élus iront à la rencontre du public et nous pourrons échanger à propos de cette participation des habitants que nous souhaitons mettre en place rapidement. Les personnes intéressées par le sujet pourront laisser leurs coordonnées afin d'être informées des dates des premières réunions. Nous profiterons de la période estivale pour aller à la rencontre des habitants et expliquer notre démarche.

Enfin, je remercie les anciens maires ici présents : Pierre Le Cornoux, Marcel Pincemin, Yvon Batard pour leur soutien et leurs précieux conseils.

Je remercie également Thierry Simelière maire de Saint-Quay-Portrieux qui nous fait l'honneur en tant que conseiller départemental d'assister à cette séance d'installation du nouveau conseil municipal.

### **3- Élection des maires délégués**

---

Dans le cadre d'une commune nouvelle, l'élection d'un (e) maire délégué (e) donne lieu à un vote du conseil municipal.

Laurent Honoré questionne : dans la mesure où le maire a annoncé que les citoyens seront écoutés, que les électeurs tagarins ont fait passer un message très net et les citoyens binicais un autre message en mettant en tête la liste « Terres d'avenir », il demande au maire s'il s'est interrogé sur la cohérence voire la légitimité qu'un des colistiers de « Terres d'avenir » puisse occuper cette fonction de maire délégué de Binic.

#### Élection du maire délégué de BINIC

Madame Nathalie Mobuchon porte sa candidature au poste de Maire délégué de Binic.

Par 24 voix pour et 9 bulletins blancs, Madame Nathalie Mobuchon est élue maire déléguée de Binic.

Nathalie Mobuchon répond à Laurent Honoré qu'un poste de maire délégué aurait pu être proposé à sa liste mais cela aurait déséquilibré le mode de fonctionnement de la nouvelle équipe. D'autre part elle considère qu'il est temps que les femmes prennent plus de place au sein des élus.

Elle espère travailler en bonne intelligence dans l'intérêt général avec tous les élus de la commune et aussi les élus des autres communes sans considération partisane dans le but d'un projet de territoire pour l'ensemble des 32 communes de l'agglomération.

## Élection du maire délégué d'Etables-Sur-Mer

Monsieur Gilbert Bertrand porte sa candidature au poste de Maire délégué d'Etables-Sur-Mer.

Par 24 voix pour et 9 votes blancs, Monsieur Gilbert Bertrand est élu maire délégué d'Etables-Sur-Mer.

Monsieur Bertrand remercie l'assemblée d'avoir suivi les affaires communales durant toute cette période. Il rappelle que le passage aux urnes est un moment très important pour une durée longue de 6 ans. Il précise que l'esprit qui anime l'équipe est un esprit d'ouverture, de création de liens, de ponts, de passerelles entre les habitants, entre les associations, entre les deux communes. Il considère également comme fondamentales les bonnes relations avec les communes voisines, les 6 anciennes communes du Sud Goëlo et les autres communes de l'agglomération et qu'au sein d'une commune nouvelle et d'une agglomération nouvelle, le projet n'est pas écrit et reste à faire.

### **4- Fixation du nombre d'adjoints**

---

Le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer à huit, hors maires délégués, le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la fixation du nombre d'adjoints à huit.

### **5- Élection des adjoints**

---

Le conseil municipal procède à l'élection des adjoints.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Depuis la loi du 29 décembre 2019, la liste des adjoints devra désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes de candidats doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Liste des adjoints : Une seule liste se présente. Elle est composée comme suit :

Yannick Collin,

Laure Mitnik

Paul Rosner

Aurélia Chorin

Jean-Michel Treussard

Hélène Lutz

Kévin Lebrun

Christine Penven

Par 27 voix pour et 6 votes blancs, la liste portée par Monsieur Yannick Collin est élue.

### **6- Élection de conseillers municipaux délégués**

---

Le maire sollicite du conseil municipal qui ne s'y oppose pas l'élection des conseillers délégués par liste. Une liste se présente. Elle est composée de :

Dominique Gallo en charge du personnel

Olivier Bézély : travaux

Catherine Lec'hvien : tourisme

Karen Fichelson : transparence  
Gilles Rousseau : participation  
Alain Donnet : environnement terrestre  
François Leguern : environnement aquatique  
Myriam Meunier : enfance-jeunesse  
Muriel Lenoir : social  
Elizabeth Werner : solidarités  
Pierre Hérissard : associations et sports  
Marie-Françoise Le Ray : culture et communication

Par 27 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal élit la liste des conseillers délégués ci-dessus.

Intervention de Laurent Honoré :

« Monsieur le Maire, cher(e)s collègues, mesdames, messieurs,  
Tout d'abord permettez-moi de remercier les électeurs qui se sont déplacés dimanche dernier, quel que soit leur vote, et qui ont ainsi fait vivre la démocratie dans notre commune. J'ai évidemment une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux qui ont fait confiance à notre projet, et à notre liste. Ils étaient majoritaires à Binic, très minoritaires à Etables-sur-Mer, c'est ainsi, je ne vais pas revenir sur les raisons qui ont conduit à ce résultat, tout le monde les connaît, même si je préférerais toujours qu'on vote pour, plutôt que contre, ce qui n'est jamais un signe très positif pour la démocratie. Nous n'avons pas su nous faire entendre, et même si je savais que le challenge serait difficile quand j'ai accepté de mener notre liste, c'est pour nous une défaite nette, et j'en prends toute la responsabilité.

Après les électeurs, je voudrais également remercier mes colistiers de Terres d'Avenir, des nouveaux venus aux plus expérimentés, vous avez transformé une liste politique en un groupe uni et solidaire, plein de talents, d'idées, d'envies pour notre commune, oui, merci à chacun d'entre vous. Je crois que l'aventure n'est pas terminée, elle prendra simplement d'autres formes.

Monsieur Le Maire, nous ne remettrons jamais en cause votre légitimité, ni la vôtre, ni celle des autres conseillers de cette assemblée. Nous avons trop de respect pour la République, pour le verdict des urnes et pour la démocratie représentative.

De votre côté, à travers votre association, vous n'avez eu de cesse de remettre en cause la légitimité des élus du précédent mandat. Je le regrette. Sachez aussi que jamais nous ne vous ferons une haie du déshonneur pour vous siffler, vous menacer, vous insulter. Jamais. Vous êtes élus, et toujours votre fonction d'élus sera respectée. Ce respect, quel que soit vos choix, quels que soient vos décisions, nous vous le devons, à vous et à la démocratie.

Vous ne trouverez pas non plus face à vous une association utilisant le mode ricanant de la caricature, pour vous rabaisser, vous blesser ou vous humilier.

Mais le plus regrettable fut sans doute d'avoir remis en cause notre honnêteté, notre intégrité d'élus en multipliant les insinuations, les fausses informations et les amalgames, jusqu'au dernier moment même d'une campagne où nous avons appris que des réunions où participaient des maires, des adjoints, des notaires, les services de la ville, que ces réunions-là n'avaient jamais existé. Oui elles ont eu lieu Monsieur Le Maire, et non, nous ne mentons pas. Cette volonté de réécrire l'histoire m'inquiète profondément, et j'espère que vous reconnaîtrez un jour, au sein de cette assemblée, que vous vous êtes trompé.

En tout cas, soyez certain que ce ne sera pas notre façon de faire, ça ne l'a d'ailleurs jamais été, et vous trouverez une opposition qui n'aura toujours que la seule défense de l'intérêt général de BESM.

Je vous l'avoue, je n'aime pas quand les messages véhiculent le rejet de l'autre, le rejet du voisin. Ce ne sont pas mes valeurs. Quoi que vous ayez fait croire, dès le départ l'objectif des précédents élus a été de construire, des ponts et des passerelles, peut-être maladroitement, sans doute aurait-il fallu faire mieux, autrement, sûrement, nous l'avons souvent reconnu. A l'époque, aux passerelles vous préférerez les murs, avant de changer d'avis il y a quelques mois, et de nous dire que cette commune contre laquelle vous avez tant lutté vous vous verriez bien finalement la gérer et en écrire les pages suivantes. Dont acte.

Alors, je ne sais pas exactement quel est votre projet pour la ville, où se situent vos convictions, si j'ai bien lu « vous vous rapprochez des uns et des autres selon les sujets ». Cela ne me semble pas définir une ligne très claire, et j'ai bien peur que les citoyens de la commune aient rapidement quelques surprises, mais nous verrons

bien dans les semaines et les mois à venir où vous vous situez, à l'Agglo, comme ici.

Pour terminer Monsieur Le Maire, pour le bien de Binic-Etables-sur-Mer, je vous souhaite de réussir. Vous trouverez une commune aux finances solides et saines, qui vous permettront, j'espère, de mener des investissements valorisants et structurants pour notre ville, vous trouverez de belles animations, des festivals appréciés, sachez les protéger et les faire perdurer, vous trouverez des services et des agents très performants, très bien organisés désormais, qu'il me soit permis ici de les remercier et de les saluer publiquement pour leur professionnalisme et leur investissement sans faille, vous pourrez vous appuyer sur eux en toute confiance. Je suis sûr qu'il y a dans votre équipe des élus plein de conviction, des élus courageux, qui ne compteront pas leurs heures, qui seront capables de finaliser les dossiers déjà engagés et essentiels pour la commune, comme ceux de la maison France Services, de la traversée de Binic ou du dévasement du port, et capables de mener d'autres projets bien évidemment. J'espère que vous saurez défendre à l'AGGLO toute la place qui revient à notre commune, y compris jusqu'à un poste de Vice-Président comme cela était prévu pour notre liste.

Enfin, je voudrais terminer mon propos en rendant hommage aux 4 têtes de liste de la précédente élection municipale, Pierre Provost, René André, Gérard Losq et Christian Urvoy, qui ont su s'unir au-delà de leurs propres convictions politiques pour créer notre commune que vous avez déclaré vouloir défendre aujourd'hui. Tant mieux Monsieur Le Maire, elle le mérite. Alors au nom de notre groupe, à toute l'équipe du précédent mandat, je dis merci, et je voudrais exprimer ma reconnaissance toute particulière à mes amis tagarins... Non, n'ayez pas honte, contrairement à ce qui vous était demandé par l'association anti-fusion, ne rasez pas les murs. Non, soyez fiers de tout ce que vous avez accompli, de tout le travail effectué, avec honnêteté et conviction pour la commune. Vous êtes tout simplement des gens bien et ça compte aussi quand on est un élu. Et maintenant, espérons que toujours l'intérêt général guide les pensées et les actes des nouveaux élus. Monsieur Le Maire, comptez sur notre vigilance. Merci »

## **7- Charte de l' élu (e) local (e)**

---

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28) est communiquée aux élus du conseil municipal.

Monsieur Paul Rosner lit la charte de l' élu local.

## **8- Fixation du nombre d'administrateurs au CCAS**

---

Madame Aurélia Chorin explique que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration présidé par le maire. Il découle de cette disposition que le maire est membre de droit de l'organisme.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public constitué obligatoirement dans chaque commune.

Il a en charge l'aide sociale et l'animation d'activités sociales.

Conformément à l'article R123-10 du code de l'action sociale et des familles : « dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre d'action sociale ».

L'article R 123-7 dispose que « le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération par le conseil municipal.

Le conseil d'administration comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus (minimum 4 membres élus) en son sein par le conseil municipal, à la représentation proportionnelle et huit membres nommés par le maire (minimum 4 membres) parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au dernier alinéa du l'article L123-6 du code précité.

L'alinéa 7 de cet article est rédigé comme suit, « au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations

Familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations du personnes handicapées du département ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Machet, Blanchard et Querré, Messieurs Darche, Honoré et Faligot) fixé à 7 le nombre de membres du CCAS élus du conseil municipal.

#### 9- Informations du Maire et calendrier :

Elections sénatoriales : Elles doivent permettre le renouvellement par moitié du Sénat le 27 septembre 2020.

Le département des Côtes d'Armor est concerné par le renouvellement, les sénateurs sont renouvelés par un collège de grands électeurs composés essentiellement de conseillers municipaux. L'article R 131 du code électoral dispose que l'arrêté préfectoral indique pour chaque commune, le nombre de délégués et suppléants à élire dans le cadre d'un conseil municipal prévu le 10 juillet 2020.

#### Calendrier

|                          |       |  |
|--------------------------|-------|--|
| Mardi 07 juillet 2020    | 15h00 | Réunion du personnel des résidences autonomie – Magnolias      |
| Mercredi 08 juillet 2020 | 16h30 | Réunion du personnel – Salle de l'Estran                       |
| Jeudi 09 juillet 2020    | 18h00 | Commission plénière du CM – Salle de l'Estran                  |
| Vendredi 10 juillet 2020 | 18h00 | Conseil Municipal – Salle des Loisirs                          |
| Lundi 13 juillet 2020    | 11h00 | Pot d'accueil du personnel saisonnier – Parc de la Belle Issue |
| Mardi 14 juillet 2020    | 10h15 | Dépôt de gerbe monument aux morts de Binic                     |
|                          | 10h45 | Dépôt de gerbe monument aux morts d'Etables-sur-Mer            |
|                          |       | Et pot dans le parc de la Belle Issue                          |
| Mercredi 15 juillet 2020 | 14h00 | Présentation du Port – Salle de l'Estran                       |
| Jeudi 16 juillet 2020    | 18h15 | Installation du Conseil d'Agglomération à SBAA                 |
| Vendredi 17 juillet      | 18h00 | Conseil Municipal - Salle des loisirs                          |

Secrétaire de séance  
Kévin LEBRUN



Président de séance  
Paul CHAUVIN



